

Ecole professionnelle commerciale de Lausanne

REGLEMENT DE L'ECOLE – Cours des connaissances générales de la branche (CGB) et connaissance du commerce du détail (CCD)

**Disposition particulière en vigueur dans les locaux de la Rue du Midi à
l'intention des apprentis gestionnaires du commerce de détail et assistants du
commerce du détail.**

1. Dispositions générales

Les prescriptions ci-dessous sont destinées à compléter le règlement d'école par ailleurs en vigueur dans tous les locaux de l'EPCL. Le règlement concerne tous les élèves y compris les élèves des autres écoles vaudoises ou écoles hors canton.

2. Définition du cadre

Le bâtiment de la Rue du Midi est consacré principalement aux élèves du secteur de la vente. Les élèves peuvent être amenés à travailler par groupes, à se déplacer dans le cadre de la salle, voire à l'extérieur du site.

Ce type d'enseignement induit des mouvements, une certaine liberté pour les élèves, mais aussi une plus grande autodiscipline et plus de responsabilités.

3. Gestion de la classe

L'enseignant gère la classe et est présent sur l'ensemble du cours (4 périodes). Les élèves ne sortent de la classe, voire du bâtiment, que sur autorisation de l'enseignant. Si la classe se déplace à l'extérieur, la direction et le secrétariat reçoivent l'information écrite assez tôt. Lors des déplacements, l'usage d'un véhicule privé est exclu.

En fin de journée, les fenêtres sont fermées, le mobilier mis en place et le tableau effacé.

4. Horaire

Les horaires en vigueur sont identiques aux autres cours. Toutefois, il est possible qu'en fonction d'une visite, d'un déplacement extérieur, l'horaire puisse être aménagé.

5. Discipline

Afin de préserver de bonnes conditions de travail tant aux élèves qu'aux enseignants, tout écart de discipline sera sanctionné par la direction. Après en avoir informé le maître d'apprentissage, l'élève sera renvoyé dans son entreprise. En plus du renvoi, selon la gravité des cas, des heures de retenue, voire une suspension, peuvent être prononcées.

Lausanne, août 2009